

7 AVRIL
2010

Informations générales

1- Elections du Conseil d'Administration du SMPF

Les élections pour le prochain CA du SMPF auront lieu très prochainement pour un mandat de 4 ans.

- Dates de vote par correspondance : du 9 au 30 avril 2010.
- 14 postes sont à pourvoir : 9 en secteur libéral et 5 en secteur hospitalier.
- Seuls les adhérents à jour de cotisation pourront participer au scrutin. **Adhérez pour voter.**
- Vous allez recevoir, dans les jours prochains, les documents nécessaires pour le vote.



Un grand merci à tous ceux qui se présentent à ces élections. Quel qu'en soit le résultat, c'est la démonstration d'un syndicat actif et démocratique.

2- CCAM-ACP

La sortie de la CCAM-ACP au Journal officiel interviendra fin avril pour un début de mise en application fin mai. Cela nous a été confirmé le 31 mars dernier, lors d'une réunion à la CNAM-TS avec les sociétés de logiciel informatique. Les modifications de votre logiciel de gestion devront prendre en compte les nouvelles codifications CCAM-ACP.



Cette version de la CCAM n'apporte rien par rapport à la NGAP, sauf du travail supplémentaire de cotation pour tous les pathologistes.

La CCAM-V1 est malheureusement un passage obligé pour une véritable évolution de notre nomenclature qui devrait intervenir, environ, dans un an avec la version V2 de la CCAM-ACP.

Calendrier prévisionnel de déploiement de la CCAM-ACP :

- Publication au JO : 23 avril 2010
- Diffusion de la base CCAM : du 26 au 30 avril 2010
- Date d'application : 23 mai 2010 (30 j après publication au JO)
- Fermeture de la lettre clé P : 23 Juillet 2010 pour les cabinets, 31 Décembre 2010 pour les établissements de soins publics et privés.

AU SOMMAIRE

- 1 ELECTIONS DU CA DU SMPF
- 2 CCAM-ACP
- 3 TAXATION DES FEUILLES DE MALADIE
- 4 DOUBLE LECTURE
- 5 RECENSEMENT DES EXPERTS POUR LES CONSULTATIONS DE «SECOND AVIS»
- 6 L'AGENDA DU SMPF
- 7 RAPPELS

3- Taxation des feuilles de maladie

Sa date d'application est reportée au 1^{er} janvier 2010 pour tous les médecins, excepté pour les pathologistes qui en sont exonérés (confirmation de l'Assurance Maladie)



4- Double lecture

Les avis du syndicat et de l'AFAQAP sont consultables sur le site du syndicat dans les derniers Actu-Path.

5- Recensement des experts pour les consultations de « second avis »

A la suite du rapport favorable de la HAS (Haute Autorité de Santé) sur la prise en charge de la consultation de second avis en ACP par l'assurance maladie, la CNAM-TS a enfin accepté d'ouvrir le dossier et demande au syndicat et aux sociétés savantes de dresser une liste d'experts acceptant cette responsabilité.



Une enquête sur les habitudes des pathologistes nous a semblé souhaitable pour proposer une liste après avoir demandé aux experts ainsi désignés s'ils acceptent d'y figurer. Les pathologistes demandeurs sont souvent les mieux placés pour proposer des noms.

Vous trouverez très bientôt sur le site une nouvelle enquête à remplir afin de recenser les experts potentiels. Merci d'y répondre le plus rapidement possible.

6- L'agenda du SMPF : du 30 mars au 16 avril 2010

30 Mars : Réunion avec les sociétés de logiciel à la CNAM-TS. Sujet : CCAM-ACP.

31 Mars : Clôture des candidatures pour les élections du CA du SMPF

Du 30 Mars au 8 Avril :

- Préparations des élections du SMPF
- Dernières modifications proposées par le syndicat avant la mise en place de la CCAM-ACP

9 Avril : Réunion INCa-SMPF-CNAM-TS-DGOS
Réunion Together 2- Laboratoire Roche

10 Avril : Réunion du GRAP (Groupe de Réflexion en ACP)

16 Avril : Participation, comme orateur, du SMPF aux « Rencontres 2010 de la Cancérologie Libérale et Hospitalière Privée » organisées par l'UNHPC



7- Rappels

Validez votre fiche individuelle sur le site du SMPF ou contactez notre secrétaire (Christine : 01 44 29 01 24) pour vous y aider afin de continuer d'être informé de toute l'actualité syndicale de notre spécialité.

Adhérez au plus vite à l'aide des mails d'appels de cotisations pour participer au scrutin de l'élection du prochain Conseil d'Administration du SMPF pour les 4 prochaines années.

